



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 8 – 2013M

APPUI À LA RÉOLUTION DE LA VILLE DE SAULT STE. MARIE AU SUJET DES
NORMES D'EAUX DE BALLAST

ATTENDU QUE la résolution en pièce-jointe a été adoptée par le conseil de la Ville de Sault Ste. Marie (Ontario), le 25 mars 2013 et transmise à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour considération à l'assemblée générale annuelle 2013;

ET ATTENDU QUE les enjeux des eaux de ballast et de la protection des Grands Lacs et du Saint-Laurent des espèces envahissantes entrant dans le bassin par les eaux de ballast sont d'un intérêt marqué pour plusieurs membres de l'Alliance et ce, depuis un bon moment;

ET ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent continue de promouvoir le développement de normes fédérales d'eaux de ballast protectives, uniformes et atteignables au Canada et aux États-Unis et l'harmonisation des normes lorsque approprié et que l'effectif de l'Alliance a adopté plusieurs résolutions demandant des normes fédérales d'eaux de ballast, notamment en 2007, 2008, 2009 et 2010;

ET ATTENDU QUE les approches actuelles du Canada et des États-Unis pourraient mener à l'implantation de cadres réglementaires qui ne serait pas uniformes entre les deux pays.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE la résolution ici-bas, intitulée *Normes d'eaux de ballast*, présentée par la Ville de Sault Ste. Marie et adoptée par son conseil le 25 mars 2013, soit appuyée par l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent implore les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis de faire preuve de la diligence requise dans le développement et l'application d'un cadre réglementaire uniforme entre les deux pays.

Signé ce 19^e jour de juin 2013

Tom Barrett, président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Milwaukee

NORMES D'EAUX DE BALLAST
Résolution présentée par la Ville de Sault Ste. Marie, Ontario
Traduction de courtoisie, Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

ATTENDU QU'un règlement présentement à l'étude par Transport Canada imposerait, s'il est entériné, des normes d'eaux de ballast substantiellement restrictives et inatteignables dans la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs;

ET ATTENDU QUE les normes proposées seraient beaucoup plus restrictives que celles présentement appliquées par la Garde côtière américaine pour les navires américains concurrents;

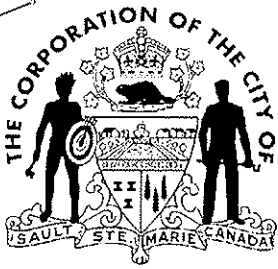
ET ATTENDU QUE les normes actuelles pour les eaux de ballast dans la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs sont les plus strictes et sévères au monde;

ET ATTENDU QUE depuis l'implantation des normes obligatoires d'eaux de ballast en 2006, aucune nouvelle espèce exotique n'a été détectée dans la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs;

ET ATTENDU QUE la Ville de Sault Sainte-Marie est en train de planifier l'expansion de ses installations portuaires, un projet qui a été identifié par tous les trois paliers de gouvernement comme le projet prioritaire pour le développement économique de Sault Sainte-Marie;

ET ATTENDU QUE la promulgation des normes proposées dans leur forme actuelle porterait atteinte à ce lien de transport vital, crucial pour notre économie locale et régionale et qu'il aurait un impact négatif sur l'industrie canadienne du transport, résultant en des pertes d'emplois, des coûts de transport plus élevés et une hausse des prix à la consommation.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE la Ville de Sault Sainte-Marie exhorte Transport Canada à faire des recherches plus exhaustives pour évaluer si ces normes sont effectivement nécessaires, demande à Transport Canada de consulter toutes les municipalités riveraines des Grands Lacs et transmet cette résolution à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et à toutes les municipalités canadiennes riveraines des Grands Lacs afin d'obtenir leur appui.



CITY COUNCIL RESOLUTION

Date: March 25, 2013

Agenda Item

7(e)

MOVED BY
SECONDED BY

Councillor
Councillor

P. Mick
S. Myers

Whereas there are pending regulations before Transport Canada which would, if passed, impose substantially restrictive and unachievable regulations for ballast water in the Great Lakes – St. Lawrence Waterway; and

Whereas the proposed regulation would be far more restrictive than those currently in place by the US Coastguard for competing US vessels; and

Whereas current regulations for ballast water in the Great Lakes – St. Lawrence Waterway are the most strict and austere in the world; and

Whereas since the implementation of compulsory ballast regulations in 2006, no new non-indigenous species has been detected in the Great Lakes – St. Lawrence Waterway; and

Whereas the City of Sault Ste. Marie is in the planning phase of expansion of its port facilities, which project has been identified by all three levels of government as the number one economic development priority in Sault Ste. Marie; and

Whereas passage of the proposed regulation in its current form would place a significant hardship on this vital transportation link which is critical to our local and regional economy and adversely impact the Canadian shipping economy, resulting in employment losses, higher freight rates and consumer prices,

Now Therefore Be It Resolved that the City of Sault Ste. Marie urges Transport Canada to exercise due diligence in extensively researching whether these regulations are in fact necessary and requests Transport Canada to consult with all municipalities along the Great Lakes, further that this resolution be forwarded to the Great Lakes and St. Lawrence Cities Initiative and all Canadian municipalities around the Great Lakes for their endorsement.

- | | | | |
|---|--|---|-----------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> CARRIED | <input type="checkbox"/> DEFEATED | <input type="checkbox"/> AMENDED | <input type="checkbox"/> DEFERRED |
| <input type="checkbox"/> REFERRED | <input type="checkbox"/> OFFICIALLY READ | <input type="checkbox"/> NOT DEALT WITH | |

SIGNATURE

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> C.A.O. | <input checked="" type="checkbox"/> Comm. Community Services | <input checked="" type="checkbox"/> Mayor |
| <input checked="" type="checkbox"/> City Solicitor | <input type="checkbox"/> Comm. P.W. & Transportation | <input type="checkbox"/> Dir. Libraries |
| <input checked="" type="checkbox"/> Comm. Finance/Treasurer | <input type="checkbox"/> City Clerk | <input type="checkbox"/> E.D.C. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Comm. Eng. & Planning | <input type="checkbox"/> Fire Chief | <input type="checkbox"/> Cons. Authority |
| <input type="checkbox"/> Comm. Human Resources | <input type="checkbox"/> Police Chief | <input type="checkbox"/> |